

Les Verts – Réponse à la mise en consultation sur l'avant-projet de rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'initiative « Assurance soins dentaires » - 2020

Madame, Monsieur,

Les Verts neuchâtelois (Verts NE) ont pris connaissance de l'avant-projet de rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'initiative « Assurance soins dentaires ». Ils saluent la volonté du Conseil d'État d'aller dans le sens de l'initiative qui vise à corriger une incongruité historique, celle d'avoir séparée la dentition du corps humain en matière d'assurance maladie. Cependant dans le développement ci-dessous, les Verts invitent le Conseil d'État à améliorer son projet.

L'assurance dentaire

Même si le contre-projet du Conseil d'État est intéressant, les Verts regrettent que ce dernier ait balayé assez rapidement le principe de l'assurance dentaire sous prétexte que d'autres cantons s'y sont « cassés les dents » en votations populaires. En effet, la différence entre le OUI et le NON n'était pas très marquée et permettait d'envisager une possible acceptation de la population neuchâteloise. L'assurance dentaire aurait pu être financée par les personnes travaillant sur le territoire cantonal et remboursée aux personnes résidant et se faisant soigner les dents dans le canton. Ce qui aurait permis une attractivité supplémentaire pour notre canton.

Le respect des délais du CE

Les Verts remarquent que le Conseil d'État n'a à nouveau pas respecté le délai de 2 ans pour répondre aux initiatives. Ce qui a permis cette fois la mise en place du contrat de formation, avant la présentation du contre-projet qui nous intéresse ici. Or, l'acceptation du contrat de formation par le Grand Conseil impliquait en contrepartie de ne pas réaliser de prélèvement supplémentaire sur les salaires les années suivantes, condamnant de ce fait un éventuel prélèvement pour l'assurance dentaire.

Les jeunes adultes : grands oubliés ?

Le projet s'oriente beaucoup sur la prévention et la promotion de l'hygiène bucco-dentaire des enfants en âge préscolaire et de scolarité obligatoire, ainsi que dans les institutions pour personnes âgées, mais échappe aux adolescents sortis de l'école obligatoire et à la population précarisée pourtant cible principale de l'initiative. Les plus grands consommateurs de boissons sucrées étant les jeunes adultes, cette prévention et promotion devrait donc être étendue au minimum aux personnes en apprentissage.

Une formation sans mise en pratique ?

Concernant les personnes âgées, les Verts estiment que former le personnel des institutions c'est bien, mais doter les institutions de plus de personnel pour permettre la mise en pratique de cette formation serait aussi nécessaire.

Promotion de l'assurance orthodontie

Il serait judicieux de reformuler la promotion de l'assurance orthodontie. En effet, il s'agit ici d'inciter les parents à prendre une assurance orthodontie pour leur-s enfant-s et non de financer tout ou partie d'une assurance orthodontie par le canton.

Le financement du poste de dentiste cantonal

Le poste de dentiste cantonal est à saluer : Le travail de régulation toutefois ne devrait pas être financé par le canton, contrairement à la partie de coordination de prévention et de promotion des soins dentaires qui devrait logiquement être financée par le fond constitué par la taxe sur les sucres ajoutés.

Une taxe peu, voire pas, dissuasive

Les Verts apprécient la proposition du Conseil d'Etat de taxer les boissons contenant des sucres ajoutés, afin de financer une assurance dentaire. Cependant, force est de constater que cette taxe ne sera pas dissuasive, car trop faible pour une répercussion sur les prix des produits incriminés. L'avantage étant qu'il sera plus facile de faire passer cette taxe auprès de la population. L'inconvénient étant qu'une taxe si basse ne permettra pas un changement des comportements et alimentera le fonds de manière insuffisante pour pouvoir assurer une prise en charge significative des soins dentaires.

Les Verts invitent le Conseil d'Etat à s'intéresser au projet de taxe genevois*.

Les boissons sucrées plus cher que l'eau, mais moins que l'alcool

Les Verts souhaitent qu'il y ait une réelle différence entre le prix des boissons sucrées et celui de l'eau plate ou gazeuse, tout en faisant en sorte que les boissons alcoolisées restent plus cher que les boissons sucrées. A Philadelphie, par exemple, la taxe implique une augmentation du prix d'environ 50cts par boisson sucrée.

Sucre blanc ou sucre de canne ?

Enfin, les Verts rappellent que le sucre de canne brut, et surtout le sucre de canne complet, n'est pas à diaboliser tel le sucre blanc. En effet, les études du Dr. Béguin** à la Chaux-de-Fonds nous montrent que surtout la consommation de sucre de canne complet, en lieu et place du sucre blanc et accompagné évidemment d'un bon brossage de dents, réduit de plus de 50 fois le taux de caries dentaires ! Mais les Verts reconnaissent qu'il serait difficile de faire une différenciation en ce qui concerne la taxe sur les boissons sucrées.

Tout en vous remerciant de nous avoir permis de participer à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 19 février 2020

*<https://www.letemps.ch/suisse/geneve-pourrait-premier-canton-taxer-sucres-ajoutes>

** <https://www.satoriz.fr/infos-produits/le-sucre-complet-entretien-felix-ami-beguिन/>

CONTACTS

Brigitte Neuhaus, députée Verte au Grand Conseil
Brigitte.Neuhaus.GC@ne.ch, tél. mobile: 079 785 31 70

Secrétariat cantonal
info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26